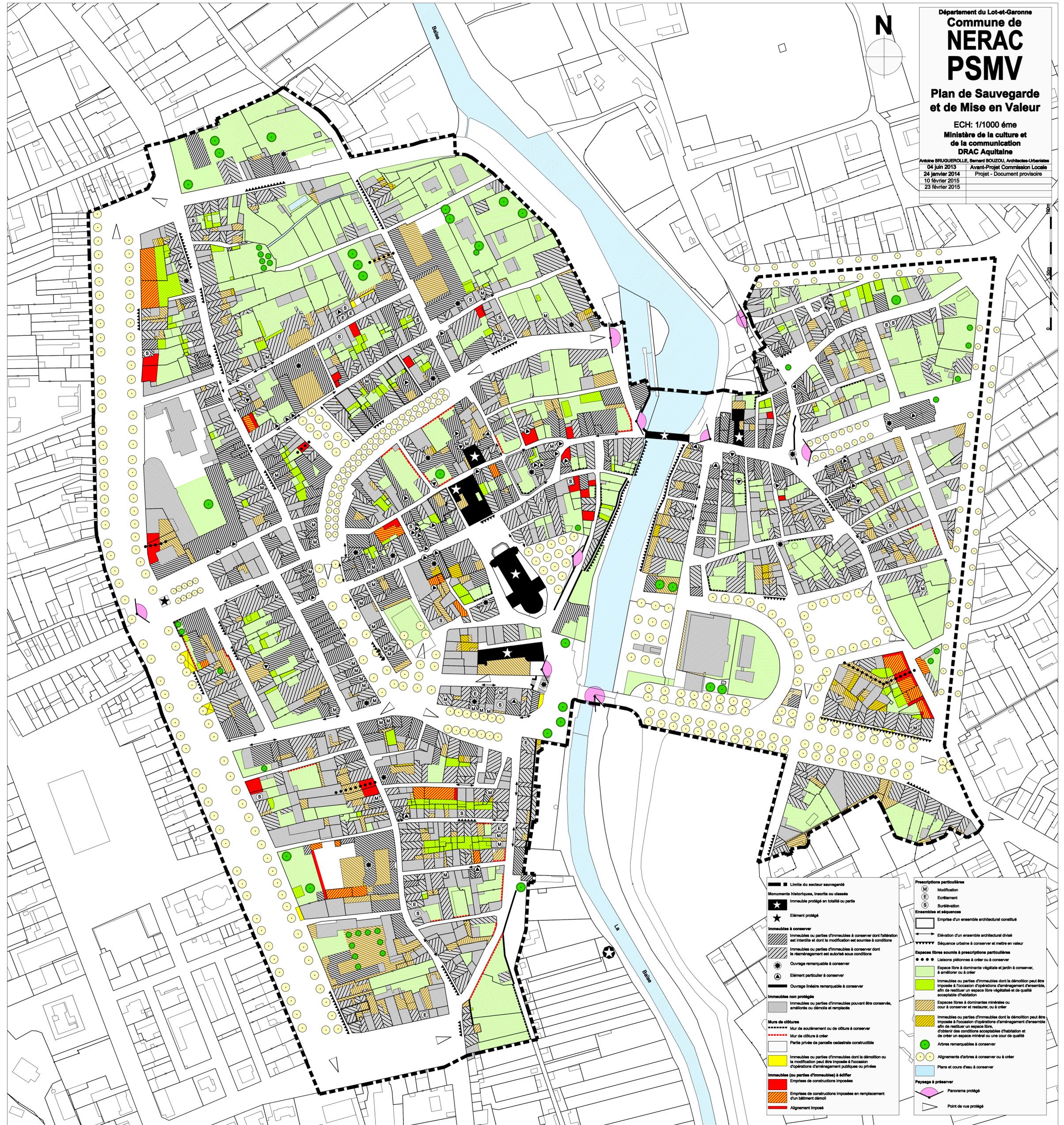


Département du Lot-et-Garonne
Commune de NERAC
PSMV
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

ECH: 1/1000 ème
 Ministère de la culture et de la communication
 DRAC Aquitaine

Antoine BRUGEROLLE, Bernard BOUZOU, Architectes-Urbanistes
 04 juin 2013 Avant-Projet Commission Locale
 24 janvier 2014
 10 février 2015 Projet - Document provisoire
 23 février 2015



- Prescriptions particulières**
- (M) Modification
 - (E) Ecrêtement
 - (S) Surélévation
- Ensembles et séquences**
- Emprise d'un ensemble architectural constitué
 - Elévation d'un ensemble architectural divisé
 - Séquence urbaine à conserver et mettre en valeur
- Espaces libres soumis à prescriptions particulières**
- Liaisens piétons à créer ou à conserver
 - Espace libre à dominante végétale et jardin à conserver, à améliorer ou à créer
 - Immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement d'ensemble, afin de restituer un espace libre végétalisé et de qualité acceptable d'habitation
 - Espaces libres à dominantes minérales ou cour à conserver et restaurer, ou à créer
 - Immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement d'ensemble, afin de restituer un espace libre, d'obtenir des conditions acceptables d'habitation et de créer un espace minéral ou une cour de qualité
 - Arbres remarquables à conserver
 - Alignements d'arbres à conserver ou à créer
 - Plans et cours d'eau à conserver
- Paysage à préserver**
- Panorama protégé
 - Point de vue protégé

- Limite du secteur sauvegardé
 - Monuments historiques, inscrits ou classés
 - ★ Immeuble protégé en totalité ou partie
 - ★ Elément protégé
- Immeubles à conserver**
- Immeubles ou parties d'immeubles à conserver dont l'altération est interdite et dont la modification est soumise à conditions
 - Immeubles ou parties d'immeubles à conserver dont le réaménagement est autorisé sous conditions
 - Ouvrage remarquable à conserver
 - Elément particulier à conserver
 - Ouvrage linéaire remarquable à conserver
- Immeubles non protégés**
- Immeubles ou parties d'immeubles pouvant être conservés, améliorés ou démolis et remplacés
- Murs de clôtures**
- Mur de soutènement ou de clôture à conserver
 - Mur de clôture à créer
 - Partie privée de parcelle cadastrale constructible
- Immeubles (ou parties d'immeubles) à édifier**
- Emprises de constructions imposées
 - Emprises de constructions imposées en remplacement d'un bâtiment démolit
 - Alignement imposé